

Délibération n°2025-85

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 24 juillet 2025)**

Date de convocation : 21/07/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 25

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 24 juillet 2025 à 17 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAU Henri, Mme CLAVIER Hélène, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, Mme CASSOU Sylvie, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. PARIS Rémi, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

Pouvoirs : Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Secrétaire de séance : M. PINOUT Bernard

Report du Conseil communautaire du jeudi 17 juillet 2025 faute de quorum

OBJET : BUDGET AUTONOME ABATTOIR – AVANCE REMBOURSABLE

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Le budget autonome « ABATTOIR », est doté de l'autonomie financière et d'un compte de disponibilités (515) distinct de celui du budget principal.

Par délibération n°2025-41 en date du 10 avril 2025, le budget primitif du budget autonome ABATTOIR au titre de l'année 2025 a été approuvé. Une dépense de 45 216 euros a été inscrite pour l'acquisition d'une nouvelle machine-outil (arracheur de peaux). Cette dépense a dû être réalisée de façon urgente pour le bon fonctionnement de l'abattoir.

Dans l'attente de la définition complète du programme de modernisation de l'abattoir et de l'extension de la salle de découpe qui sera financé par la souscription d'un emprunt, ce budget doit faire l'objet d'une avance remboursable par le budget principal de 50 000 euros afin d'honorer cette dépense (dont 10 000 euros ayant déjà été versés au titre de cette avance fin avril 2025).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-48 du 10 avril 2025 portant vote du budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,

Vu la délibération n°2025-41 du 10 avril 2025 portant vote du budget primitif 2025 du budget autonome ABATTOIR de la Vallée d'Ossau,

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le présent rapport ;

ACCEpte une avance remboursable du budget principal au budget autonome « ABATTOIR » à hauteur de 50 000 € sans intérêt ;

PRECISE que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes au compte 168751 « Autres dettes » sur le budget autonome ABATTOIR ;

PRECISE que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes au compte 27638 « Créance sur autres établissements » sur le budget général ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

